Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20261008-D2026_58-DE

Commune de Mérillac
Séance du 8 octobre 2026
Délibération n°2026-58

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2026

Le 8 octobre 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 1er octobre 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Sandrine CANAUD *(pouvoir à Dominique DELAUNAY)*, Isabelle BOUGAHAM.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-58. Point d'étape sur le projet « Aire de jeux & terrains de tennis ».

L'Agence départementale d'appui aux collectivités a produit une étude de faisabilité sur la construction d'une nouvelle aire de jeux et sur la réhabilitation des terrains de tennis. Le document a été diffusé aux élus avant la séance. Le Maire demande désormais au conseil municipal de se positionner.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, décide de différer la réhabilitation des terrains de tennis et de prioriser la suppression de l'actuelle aire de jeux et la construction d'une nouvelle aire. L'assemblée autorise le Maire à procéder à une consultation des entreprises et à solliciter des subventions.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.